



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

PREAVIS N° 16/2017

Objet: Création d'un trottoir à la Route Neuve au Sentier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Cela fait plusieurs années que la Municipalité recherche des solutions afin d'améliorer la circulation et la sécurité, au niveau de la croisée Route Neuve -rue de Rivaboux - rue de l'Orbe. Chaque rue absorbe un trafic important au vu des zones qu'elles desservent, et à cela se rajoute la voie de chemin de fer et ses barrières de passage à niveau. Un bureau d'étude spécialisé dans les problèmes de circulation avait même été mandaté pour tenter de dénicher « la » solution miracle, en vain. Les plans proposés n'apportaient rien de plus que les croquis esquissés par le chef du Bureau technique communal de l'époque, M. Olivier Sudan. En gros : « *faudra faire avec...* »

Analyse

Si l'on regarde la configuration du carrefour, on remarque qu'à l'endroit où nous devrions avoir un maximum de visibilité et de dégagement, la route se resserre, un mur fait s'éloigner contre le centre de la chaussée les gros véhicules, et une haie d'arbres couronne le tout.

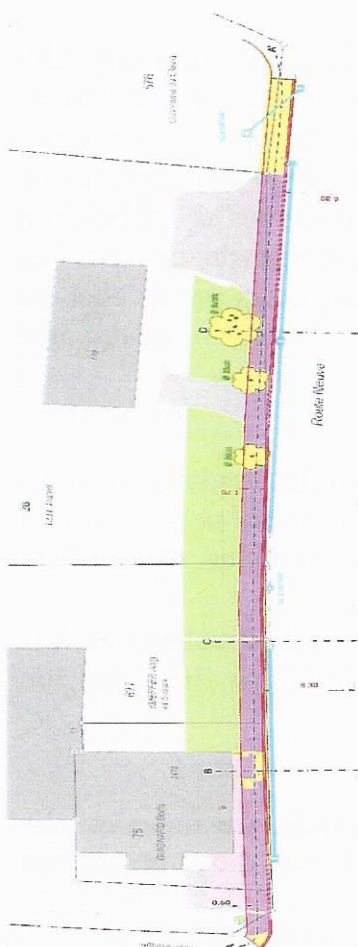
De plus, le cheminement piétonnier pour l'accès aux commerces de Rivaboux ou à la rue de l'Orbe, exige des utilisateurs, par exemple venant de la rue du Canal, de traverser pas moins de cinq fois la route.

Descriptif des travaux

La Municipalité a donc décidé de proposer la création d'un trottoir, une fois n'est pas coutume, côté nord de la Route Neuve, ce qui répondrait aux deux problèmes exposés ci-dessus.



Le trottoir projeté se situe sur le cheminement naturel le plus court reliant la COOP aux habitants de la Sagne, de la rue du Canal et de Rivaboux. Afin de réaliser cette liaison, la Municipalité a mandaté le Bureau d'Etudes Techniques THORENS & ASSOCIES SA pour étudier ce projet.



Le projet consiste à construire un trottoir de 1.70 mètres de large reliant la sortie du chemin des Bouleaux et celle du chemin de Rivaboux.

Il comprend les éléments techniques suivants :

- Rétrécissement de la chaussée à une largeur constante de 6.30 mètres ;
- Construction d'un collecteur d'eaux claires pour la récolte des eaux de surface ;
- Pose de 3 grilles de route nouvelle génération ;
- Abatage de plusieurs arbres et le débroussaillage d'une haie
- Déplacement d'un mur ;
- Accès au sous-sol du bâtiment n°2475 (parcelle RF n° 75) ;
- Emprises sur les quatre parcelles voisines.

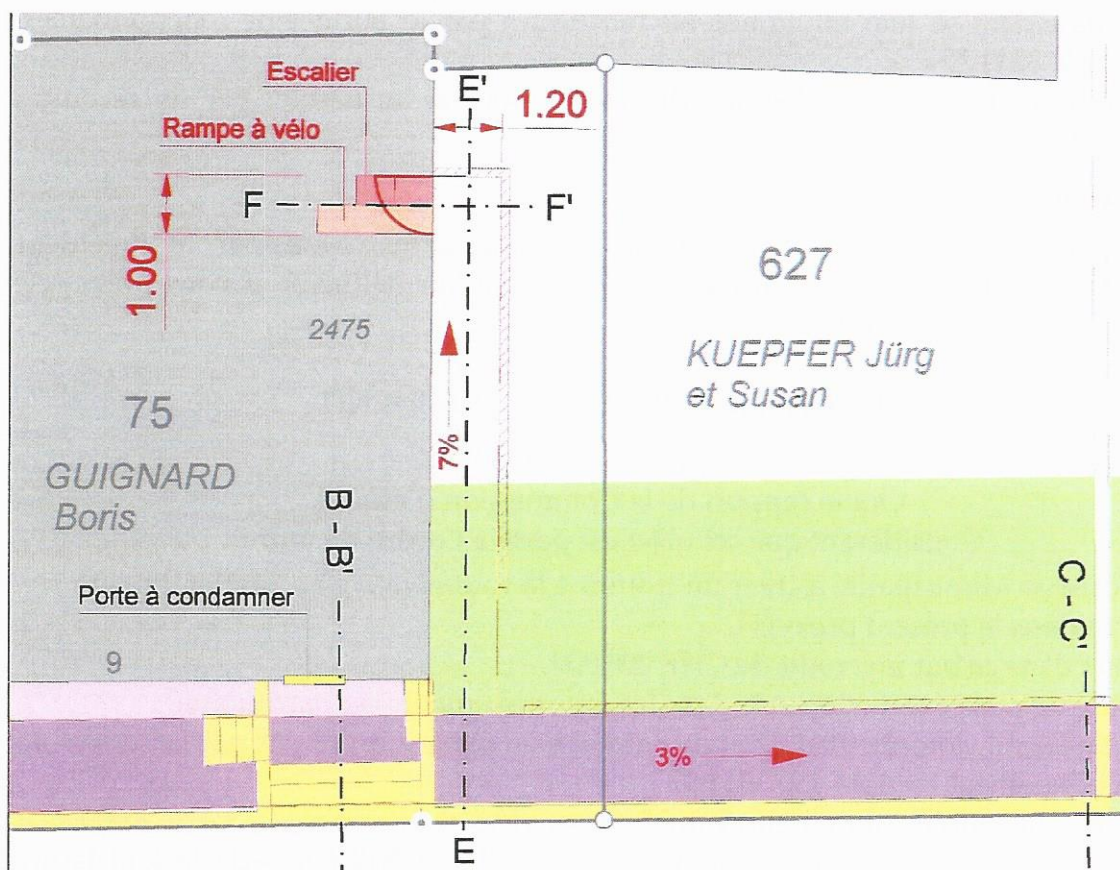


Le projet nécessite l'acquisition de terrain sur les parcelles suivantes :

N°	Propriétaires	Surfaces
627	KUEPFER Jürg et Susan	37 m²
75	GUIGNARD Boris	34 m²
28	TILLE Daniel	49 m²
578	COMMUNE DU CHENIT (à passer au domaine public)	28 m²

Cette solution prévoit de remplacer l'accès existant au bâtiment n°2475 (parcelle RF n° 75) en supprimant les escaliers et en remblayant l'espace pour permettre la construction du trottoir au niveau de la route.

Un nouvel accès est prévu à l'Est selon le croquis ci-dessous :



Le projet modifie les caractéristiques actuelles de la circulation et de l'aménagement du Domaine Public et un **examen préalable** auprès des Services de l'Etat de Vaud, par l'intermédiaire du Service des Routes, a été effectué et accepté. Il sera mis à **l'enquête publique** dans son intégralité (emprises et convention y compris) pendant 30 jours.

Coût des travaux

Un devis détaillé a été établi et le coût global des travaux est défini de la façon suivante :

<u>Position</u>		<u>Montants</u> (Hors TVA)
A - Génie civil	CHF	132'100.00
B - Prestation ingénieur	CHF	25'470.00
C - Débours, fournitures et frais géomètre	CHF	12'430.00
D - Taxes, TVA, divers et imprévus	CHF	25'000.00
E - Echange de terrains (estim.)	CHF	11'000.00
Total (TVA incl.)	CHF	206'000.00

Financement

L'estimation des travaux figure au plan des investissements 2016 - 2021 pour un montant de CHF 150'000.--. La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan, dans les investissements du patrimoine administratif, sous compte 9141.37.

L'amortissement se fera en 15 ans au maximum par le budget de fonctionnement compte 430.3311.37.

Le financement se fera par les liquidités courantes, et au besoin, par un recours à l'emprunt.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

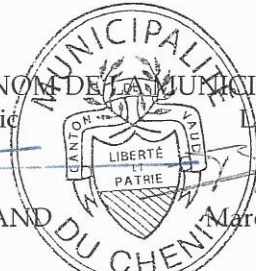
LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 16/2017,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à créer un trottoir à la route Neuve au Sentier, tel que décrit dans le présent préavis ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 206'000.-- ;
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.37 et de l'amortir en maximum 15 ans par le budget de fonctionnement compte 430.3311.37 ;
4. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 206'000. – dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000. – de la législature 2016-2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
 Le Syndic  Le Secrétaire 
 Stives MORAND  Marc-André BURDET

Délégués municipaux : - M. Olivier Baudat, Municipal

- M. Laurent Reymondin, Municipal

Autres délégués :

- Bureau d'Etudes Techniques THORENS & ASSOCIES SA

Le Sentier, le 4 octobre 2017 / OB/mab